REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 17 mai 2022 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal judiciaire de Rennes

NOR : **JUSB2214692A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 1er juillet 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies de recettes et d'avances auprès des greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2022 portant modification de l'arrêté du 14 mai 1996 portant institutions des régies d'avances et de régies de recette auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 14 mars 2022 ;

ARRÊTE :

Article 1

Il est, à compter du 11 mars 2022, mis fin aux fonctions de Madame Marie-Hélène HERVE (BEAUDUCEL), adjointe administrative principale, en sa qualité de mandataire suppléante au tribunal judiciaire de Rennes.

Article 2

En cas d'absence du régisseur pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Audrey CARRILLO (NGUYEN VAN THAN), adjointe administrative principale, est nommée mandataire suppléante auprès du tribunal judiciaire de Rennes, à compter du 11 mars 2022, afin de réaliser pour le compte du régisseur toutes les opérations afférentes à la régie dans les conditions fixées par le décret du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Rennes, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 17 mai 2022,

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation,
P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes
P/La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité professionnelle,
L'adjointe à la cheffe du bureau des carrières et de la mobilité professionnelle

Sandrine DE VILLELE

Le régisseur	signature